

PRINCIPES COMPTABLES

CADRE GENERAL

Les comptes consolidés de Risma pour l'exercice sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par l'union européenne.

Ces comptes présentent en données comparatives l'année 2016 et l'année 2017 dans leur ensemble établis selon le même référentiel comptable.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2018 :

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit des textes suivants :

- **IFRS 15** Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation du revenu pour tous types de contrats, et ce, quel que soit le secteur d'activité. Articulée autour d'un modèle en cinq étapes clés, elle repose sur un principe général de reconnaissance du chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle au client d'un bien ou d'un service, soit en continu, soit à une date donnée. Le revenu est reconnu pour le montant de la contrepartie attendue en échange des biens et services transférés au client.
- **IFRS 9** La norme établit des nouveaux principes de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, introduit un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers et de nouvelles règles relatives aux opérations de couverture.

EVALUATION DE L'IMPACT POSSIBLE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE RISMA DES FUTURES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le groupe Risma n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes, amendements de normes et interprétations adoptés ou en cours d'adoption au 31 décembre 2017 et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2017 :

		Date d'application « exercice ouvert à partir du »	Evaluation de l'impact possible sur les états financiers consolidés de Risma au cours de la première période d'application
IFRS 15	« Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »	01/01/2018	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
IFRS 9	« Instruments financiers »	01/01/2018	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade

PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Il convient de rappeler les options prises par le groupe Risma dans le cadre de la préparation de son bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 (date de transition aux IFRS pour le groupe Risma), et ce en vertu de la norme IFRS 1 :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004;
- Reclassement en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- Non réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition à leur juste valeur.

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du groupe Risma.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en

compte d'estimations et d'hypothèses par le groupe Risma qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La direction de Risma revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations et les principaux jugements faits par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels et incorporels, le montant des provisions pour risques ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des litiges et des impôts différés.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Risma sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction de Risma fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie Groupe et traduisent la réalité économique des transactions.

Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après :

A. METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Risma exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés dans lesquelles Risma détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles Risma exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque Risma détient entre 20% et 50 % des droits de vote. Les sociétés dans lesquelles Risma a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Conformément à la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, sont pris en considération pour apprécier le contrôle. Il n'est pas tenu compte des droits de vote potentiels non immédiatement exerçables ou convertibles, ou soumis à l'occurrence d'un événement futur.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

B- ECARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations de RISMA, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

B. 1. ECART D'ACQUISITION POSITIF

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle RISMA exerce une influence notable est inclus dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 1.D.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B. 2. ECART D'ACQUISITION NÉGATIF

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part du groupe RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition sur le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

C- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes qui en résultent, sont comptabilisées en résultat financier.

D. IMMOBILISATIONS

D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe RISMA sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

D.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient (y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des phases de constructions) moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

Constructions : 50 ans (Economique 35 ans)
Installations générales, agencements et aménagements des constructions : 7 à 25 ans
Frais accessoires sur constructions : 50 ans (Economique 35 ans)
Equipements 5 à 15 ans

D.3. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

D.4. CONTRAT DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée

des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;

- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 6.

D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont classés dans la catégorie « Actifs financiers disponible à la vente » et par conséquent, inscrits à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice. En cas de perte significative ou prolongé, cette perte donne lieu à la constatation d'une dépréciation non réversible comptabilisée en résultat.

D.6. VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum, une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et le Goodwill. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de l'hôtellerie, l'UGT correspond à l'hôtel. Les écarts d'acquisition sont testés par activité et l'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et l'écart d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont quant à elles testées individuellement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. Valeur fondée sur un multiple normatif de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

Le groupe Risma se positionnant sur un marché à forte tendance capitalistique (forte composante immobilière), ce principe de calcul apparaît comme la meilleure méthode de reconstitution de la juste valeur diminuée des coûts de vente et permet d'approcher au mieux la valeur de réalisation d'un actif en cas de mise en vente.

Dans le cadre des tests effectués par établissement hôtelier, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de chaque établissement puis à lui appliquer un multiple en fonction du type d'établissement et de sa situation géographique. Les multiples retenus, correspondant à des moyennes de transactions ayant eu lieu sur le marché, se détaillent de la manière suivante :

Segment Multiple :

Hôtellerie haut et milieu de gamme	7,5 < x < 10,5
Hôtellerie économique	6,5 < x < 8

Dans le cadre des tests effectués par pays, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années réalisé dans le pays puis à lui appliquer un multiple en fonction de la situation géographique du pays ainsi qu'un coefficient pays.

En cas d'identification d'une perte de valeur, un test sur les flux futurs de trésorerie est alors réalisé

2. Valeur fondée sur un test de flux futurs de trésorerie actualisés (notamment écart d'acquisition)

Les projections sont réalisées sur une durée maximale de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le CMPC (coût moyen pondéré du capital) de clôture. Le taux de croissance est, quant à lui, adapté en fonction de l'évolution économique de chacun des hôtels. Il s'élève, pour cet exercice entre 2% et 3% selon les hôtels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS ÉCARTS D'ACQUISITION

La valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (cf. ci-dessus). L'utilisation de cette méthode s'explique par l'inexistence tant de marché que de transactions comparables.

EVALUATION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

A l'issue de ce test, si cette évaluation met en évidence une provision pour dépréciation à comptabiliser, la provision comptabilisée est égale au minimum des deux provisions calculées respectivement en référence à la juste valeur et à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT testé. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs ».

REPRISES DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations se rattachant aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT.

D.7. ACTIFS OU GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Depuis le 1er janvier 2005 et conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs ou Groupe d'actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif est classé en « Actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant.

Cette ligne regroupe par conséquent :

- Les actifs non courants destinés à être cédés ;
- Les groupes d'actifs destinés à être cédés ;
- L'ensemble des actifs courants et non courants rattachables à un secteur d'activité ou à un secteur géographique (c'est-à-dire à une activité non conservée) lui-même destiné à être cédé.

E. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

F. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers tel que décrit en note 6. Ce poste figure dans les « Autres tiers ».

G. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et

actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe RISMA a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

H. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

Le groupe Risma offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme.

L'avantage procuré par ce régime est uniquement à cotisations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, Risma n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. C'est le cas de la charge de retraite relative aux sociétés de droit marocain qui est couverte par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc et de la charge d'assurance maladie qui est couverte par la cotisation des salariés actifs.

I. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction, à l'exception de ceux se rapportant aux retraitements des contrats de location-financement.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ; et

- s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12 révisée, les impôts différés ne sont pas actualisés.

J. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de RISMA lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

J.1. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- 1- les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ;
- 2- les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans la catégorie actifs détenus jusqu'à leur échéance et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti;

Pour ces deux catégories, la comptabilisation au coût amorti est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

- 3- Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

J.2. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

K. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse et des soldes bancaires. Ils sont enregistrés à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les placements à échéance inférieur à 3 mois sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

L. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS ET DU TABLEAU DE FINANCEMENT

L.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit, lorsque les hôtels sont détenus en propriété ou bien sont exploités via un contrat de location, de l'ensemble des recettes (hébergement, restauration et autres prestations) reçues des clients, et lorsque les hôtels sont managés ou franchisés, de la rémunération (honoraires de gestion, redevances de franchisé,...) perçue au titre des contrats.

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert au titre de propriété.

L. 2. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Celui-ci constitue donc un agrégat de gestion avant coût de détention des actifs (loyers, amortissements et provisions, résultat financier) et quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation sert de base de calcul pour le suivi par la société du taux de transformation et du taux de réactivité.

En cas de variation positive du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de transformation se définit ainsi : Taux de transformation = $(\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

En cas de variation négative du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de réactivité se définit ainsi : Taux de réactivité = $1 - (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

L.3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Ce solde comprend le résultat des opérations des différents métiers du Groupe ainsi que celui de leur financement. Le résultat financier ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence font partie intégrante du résultat opérationnel du Groupe dans la mesure où ils contribuent au critère de performance sur lequel l'entreprise communique auprès des investisseurs. Cet agrégat est, par ailleurs, utilisé comme référence pour la définition des rémunérations au niveau du Groupe et plus particulièrement pour celles des dirigeants dans la mesure où il reflète la performance économique de chaque activité y compris les charges liées au financement des activités hôtelières.

L.4. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La ligne Dépréciation d'actifs comprend l'ensemble des provisions pour dépréciation comptabilisées suite à l'application de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

L.5. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

L.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les ressources ou emplois provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les ressources ou emplois provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1er janvier de chaque exercice, nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement relatifs à la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les ressources ou emplois provenant des activités de financement incluent :

- les variations de capital ;
- les variations des dettes et emprunts.

M. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

N. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Chiffre d'affaires	1 406 086	1 458 772
Charges d'exploitation	(1 001 326)	(1 012 677)
Résultat Brut d'Exploitation	404 760	446 094
Loyers	(35 459)	(42 400)
Excédent brut d'exploitation	369 301	403 694
Amortissements et provisions	(192 788)	(178 061)
Résultat d'exploitation	176 513	225 633
Résultat financier	(148 121)	(115 593)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	8 288	(60 437)
Résultat avant impôt	36 680	49 604
Produits et charges non récurrents	99 538	(55 131)
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT	136 218	(5 527)
Impôts	(40 955)	(61 179)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	95 263	(66 706)
Intérêts minoritaires	(4 003)	(19 696)
Résultat Net part du Groupe	91 259	(86 402)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 326 947	14 326 947
Résultat net par action (en MAD)	1	1
Résultat net dilué par action (en MAD)	1	1
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Ecart d'Acquisition	281 505	281 505
Immobilisations Incorporelles	2 603	2 023
Immobilisations Corporelles	3 190 145	3 140 889
Prêts Long terme	17 609	-
Titres mis en équivalence	103 014	42 730
Autres immobilisations financières	1 542	2 021
Immobilisations Financières	122 165	44 751
Actifs d'impôts différés	145 382	129 545
Total Actif Non Courant	3 741 800	3 598 712
Stocks	46 817	44 421
Clients	114 253	117 478
Autres tiers	294 930	298 940
- TVA à récupérer	120 617	132 255
- Créances d'impôts et taxes	148 602	83 823
- Créances vis-à-vis d'organismes sociaux	786	882
- Charges constatées d'avance	3 251	1 096
- Autres débiteurs	21 674	80 884
Trésorerie et équivalence de trésorerie	-	333 385
Total Actif Courant	456 000	794 224
Actifs non courant disponible à la vente	-	-
Total Actif	4 197 800	4 392 936

Variation des capitaux propres

En MAD milliers	Nombre d'action	Capital	Primes	Réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
01 janvier 2016	7 959 415	795 942	7 660	(76 523)	727 079	121 168	848 247
Résultat de l'exercice	-	-	-	91 259	91 259	4 003	95 262
Dividendes distribué brut de précompte	-	-	-	-	-	(11 153)	(11 153)
Augmentation de capital	-	636 753	(6 367)	-	630 386	-	630 386
Autres mouvements	-	-	-	(2 373)	(2 373)	-	(2 373)
31 décembre 2016	14 326 947	1 432 695	1 293	12 363	1 446 351	114 019	1 560 370
Résultat de l'exercice	-	-	-	(86 402)	(86 402)	19 695	(66 707)
Dividendes distribué brut de précompte	-	-	-	2	2	(4 833)	(4 831)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	(2 607)	(2 607)	-	(2 607)
31 décembre 2017	14 326 947	1 432 695	1 293	(76 644)	1 357 344	128 881	1 486 225

Ratios Financiers

En MAD Millions	31/12/16	31/12/17
Gearing (Dette nette/Capitaux Propres)	135%	130%
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette	5%	15%
Résultat Brut d'Exploitation / Charges financières retraitées	-	-
Retour sur capitaux employés	7%	13%
Création de valeur économique (en millions de MAD)	(238)	(61)

Etat du résultat global

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	95 263	(66 706)
Différence de conversion	-	-
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie	-	-
Variation de la juste valeur des "Actifs disponibles à la vente"	-	-
Ecart actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-
Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés en résultat net	-	-
Gain et pertes actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
Autres éléments du résultat global qui ne seront jamais classés en résultat net	-	-
Autres éléments du résultat global après impôt	-	-
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées	-	-
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL	95 263	(66 706)
Résultat net et autres éléments du résultat global total part Groupe	91 259	(86 402)
Résultat net et autres éléments du résultat global total Part des intérêts minoritaires	(4 003)	(19 696)

Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Capital	1 432 695	1 432 695
Primes et réserves	(77 603)	11 052
Résultat de l'exercice	91 260	(86 402)
Capitaux Propres Part Groupe	1 446 351	1 357 345
Intérêts minoritaires	114 019	128 880
Capitaux Propres	1 560 370	1 486 225
Autres dettes à long terme	1 809 990	1 811 673
Provisions à caractère non courant	2 190	2 065
Total Passif Non Courant	1 812 180	1 813 738
Fournisseurs	196 747	280 236
Autres tiers et impôt société	295 873	285 782
- TVA à payer	10 499	16 647
- Personnel et organismes sociaux	55 306	52 099
- Dettes autres impôts et taxes	16 306	24 839
- Autres créanciers	213 762	192 197
Provisions à caractère courant	21 848	80 214
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	267 768	210 007
Banques et dérivés passif	43 013	236 734
Total Passif Courant	825 249	1 092 973
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente	-	-
Total PASSIF	4 197 800	4 392 936

Etat de périmètre de consolidation

	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
Risma	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Chayla	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Marrakech Plaza	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Emirotel	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Moussafir	66,67%	66,67%	Intégration Globale
HCH	100,00%	66,67%	Intégration Globale
Moussaf	70,00%	46,67%	Intégration Globale
Accor Gestion Maroc	33,33%	33,33%	Mise en équivalence
Société d'Aménagement Essaouira Mogador	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Société Marocaine d'Hotellerie Economique	50,00%	50,00%	Mise en équivalence

Attestation des commissaires aux comptes



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



288, Boulevard Zerktouni
6ème étage
Casablanca

GRUPE RISMA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société RISMA S.A. et de ses filiales (Groupe Risma) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état de résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés, le périmètre de consolidation et une sélection des notes annexes relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.486.225 compte tenu d'un déficit net consolidé de KMAD (66.706).

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe arrêtés au 31 décembre 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 0522 54 48 40 Fax: 0522 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT

DELOITTE AUDIT
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Tél: 0522 40 25/26/27
Fax: 0522 29 49 70

Fawzi BRITEL
Associé

Tableau des Flux De Trésorerie

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
+ Excédent Brut d'Exploitation	369 301	403 694
+ Résultat financier	(148 121)	(115 593)
+ Impôts sur les sociétés	(38 506)	(45 099)
+ Charges et produits non décaissés dans l'EBE	(72 079)	5 381
+ Annulation des provisions financières et provisions pour impôts		
- Dividendes perçus par les sociétés mises en équivalence		
+ Marge Brute D'Autofinancement courante des activités non conservées		
= MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT ELEMENTS NON RECURRENTS	110 595	248 383
+ Gains (Pertes) non récurrents et frais de restructuration	99 538	-4 856
+ Diminution (Augmentation) du BFR	458 496	62 455
= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES [A]	668 629	305 982
variations de périmètre		
- Décaissements liés à des investissements sur actifs existants	(68 059)	(39 923)
- Décaissements liés à des investissements de développement	(79 076)	(140 156)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs	77 676	75 064
Variation des autres actifs financiers	4 715	
= FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS / DESINVESTISSEMENTS [B]	(64 744)	(105 015)
Augmentation de capital (titres de mises en équivalence)	(9 500)	
- Réduction de capital	-	-
- Dividendes payés	(11 154)	(4 831)
- Remboursement de la dette long terme	(139 727)	(113 561)
- Remboursement liés aux contrats de location-financement	(46 074)	(59 564)
+Obligation remboursables en actions	1 237	
+ Nouveaux emprunts long terme	80 357	174 500
= AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE LONG TERME	(124 861)	(3 456)
+variation des dettes financière court terme	(397 251)	(57 847)
= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT [C]	(522 112)	(61 303)
- DIFFERENCE DE CONVERSION [D]		
= VARIATION DE TRESORERIE [E]=[A]+[B]+[C]+[D]	81 774	139 664
- Trésorerie ouverture	(124 787)	(43 013)
+ Trésorerie clôture	(43 013)	96 651
= VARIATION DE TRESORERIE	81 774	139 664

(*) y compris les investissements en location financement

Analyse de l'endettement Net

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Autres dettes long terme (hors ORA)	1 809 990	1 811 673
Dettes financières court terme	267 768	210 007
Banques	43 013	236 734
Dettes financières	2 120 771	2 258 414
Disponibilités	-	333 385
Actifs financiers courants	-	333 385
Dette nette	2 120 771	1 925 029

Analyse du Chiffres d'affaires

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Hôtellerie	1 401 131	1 450 130
Haut et milieu de gamme	1 140 262	1 158 596
Economique	260 869	291 534
Support & Académie Accor Maroc	4 955	8 642
Total	1 406 086	1 458 772

Analyse du résultat Brut d'Exploitation

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Hôtellerie	431 819	501 229
Haut et milieu de gamme	327 569	363 151
Economique	104 250	138 078
Support & Académie Accor Maroc	-27 059	-55 135
Total	404 760	446 094

Immobilisations Corporelles

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Terrains	825 843	821 811
Constructions	1 569 801	1 598 188
Agencements	1 365 731	1 430 099
Matériels et mobilier	930 447	938 615
Immobilisations en cours	145 493	75 547
Valeur brute	4 837 315	4 864 260

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Terrains		
Constructions	(817 098)	(843 045)
Agencements	(168 016)	(191 884)
Matériels et mobilier	(662 056)	(688 442)
Immobilisations en cours		
Total des amortissements et dépréciations	(1 647 170)	(1 723 371)

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Terrains	825 843	821 811
Constructions	752 703	755 143
Agencements	1 197 715	1 238 215
Matériels et mobilier	268 391	250 173
Immobilisations en cours	145 493	75 547
Valeur Nette	3 190 145	3 140 889

Investissement de développement

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Hôtellerie	79 076	138 156
Haut et milieu de gamme	12 207	40 110
Economique	66 869	98 045
Support & Académie Accor Maroc		2 000
TOTAL	79 076	140 156

Investissement sur Actifs Existants

En MAD milliers	31/12/16	31/12/17
Hôtellerie	47 994	39 022
Haut et milieu de gamme	39 998	31 577
Economique	7 996	7 444
Support & Académie Accor Maroc	13 697	902
Total	61 691	39 923

Détails des Actions

Détail des actions	30/6/16	30/6/17
Nombre total d'actions autorisées	14 326 947	14 326 947
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	14 326 947	14 326 947
Valeur nominale de l'action (en MAD)	100	100

Autres informations

L'exercice 2017 a été impacté par des éléments exceptionnels dont principalement une provision portant sur la participation de Risma dans Saemog (Société d'Aménagement Essaouira Mogador)

La filiale Moussafir Hotels SA a fait l'objet au cours de l'exercice 2016 d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur le résultat, la retenue à la source des produits des actions, l'impôt sur les revenus et les droits d'enregistrement pour la période 2012-2015, et sur la contribution sociale de solidarité pour la période 2013-2015 ainsi que sur la taxe sur la valeur ajoutée pour la période 2008-2015. Ce contrôle fiscal s'est dénoué au cours de l'exercice 2017 et n'a pas généré d'impact significatif au niveau des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

La filiale CHAYLA S.A. a fait l'objet au cours de l'exercice 2017 d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur le résultat et la taxe sur la valeur ajoutée pour la période 2009-2015 et sur l'impôt sur les revenus salariaux pour la période 2013-2015. La société a reçu une première notification de la part de l'administration fiscale en date du 21 décembre 2017. La société a répondu en rejetant la majorité des chefs de redressements le 19 Janvier 2018. Toutefois, la société juge que la provision constatée au niveau des comptes est suffisante et raisonnable.